

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité
du service d'adduction
d'eau potable –
Compétence déléguée à
la CCPM**

N° D_157_2024 (Direction des Services Techniques)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

06 décembre 2024

Vu l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable (AEP)

Vu l'avis du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en date du 7 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 28 novembre 2024

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire par la CCPM, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'ADOPTER** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) AEP 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHERON

